



QUALITÉ DES BOUES RECYCLÉES DES STATIONS D'ÉPURATION URBAINES BASSINS RHÔNE- MÉDITERRANÉE ET CORSE

Assainissement

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DE 2000 À 2014

Juillet 2016

LES FILIERES DE TRAITEMENT ET D'ELIMINATION DES BOUES

Des filières sécurisant la filière « boues »

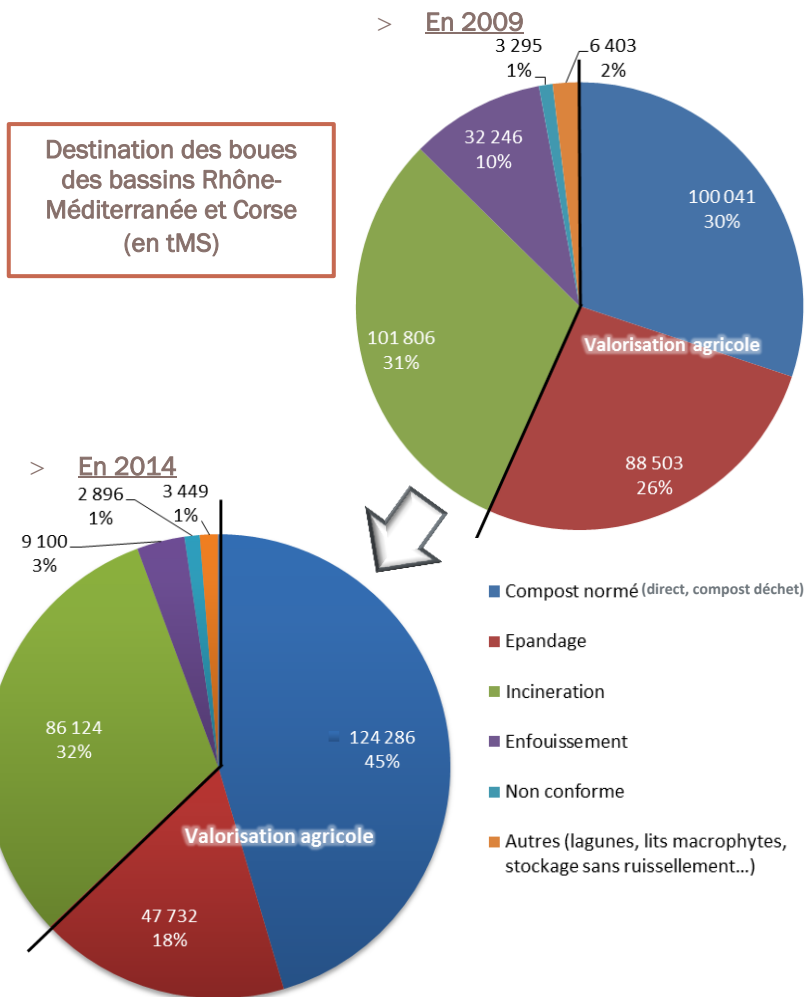
- 3 filières assurent la prise en charge des boues sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.
- L'enfouissement n'est pas une destination pérenne et est réservé aux déchets ultimes.

Des boues majoritairement valorisées

- 274 000 tonnes de matières sèches produites
- 63 % des boues ont été destinées à une valorisation agricole.
- Depuis 2009, l'épandage diminue au profit de la fabrication de compost normé.

La filière « compost normé » en plein essor

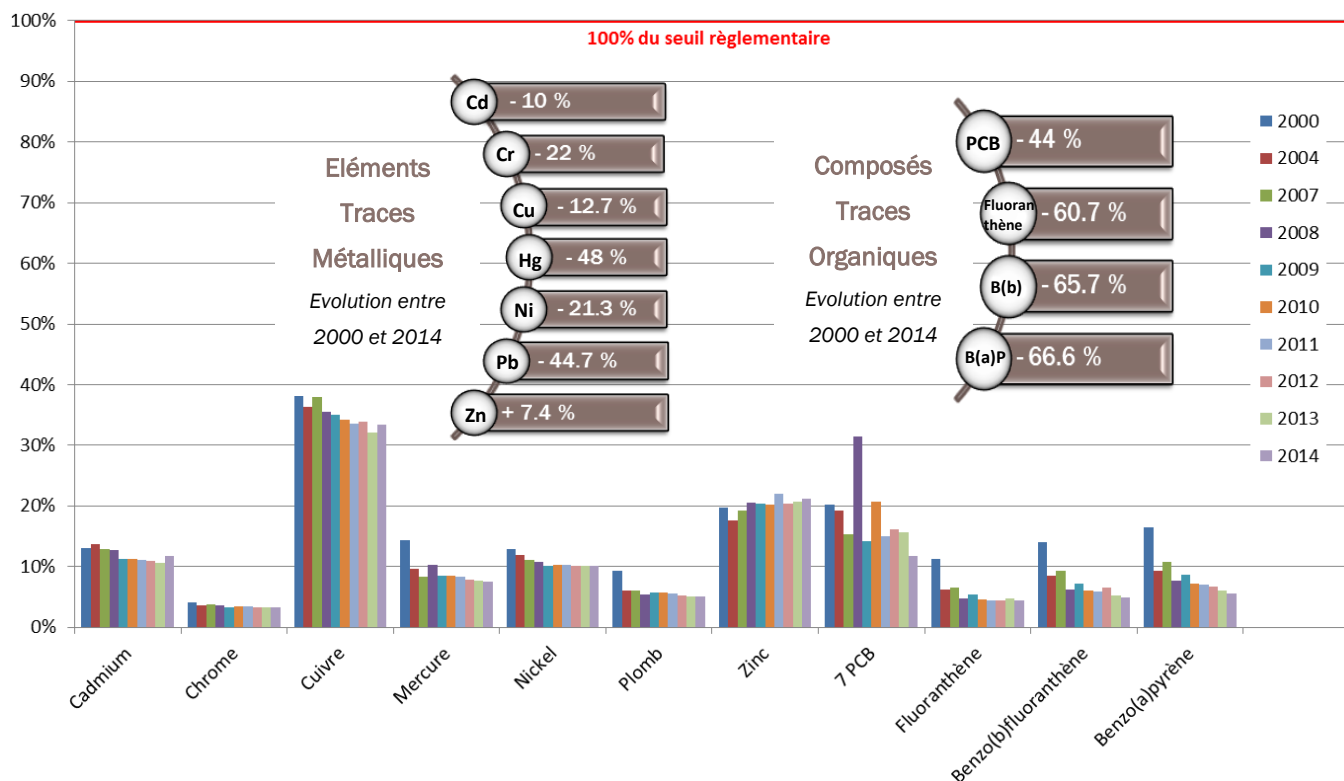
- 88 centres de compostage sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse soumis à des audits réguliers.
- 45 % des boues produites transformées en compost normé.
- 474 000 tonnes de matières brutes transportées vers des plateformes de compostage.



LA QUALITE DES BOUES RECYCLEES ENTRE 2000 ET 2014

Des boues recyclées de très bonne qualité

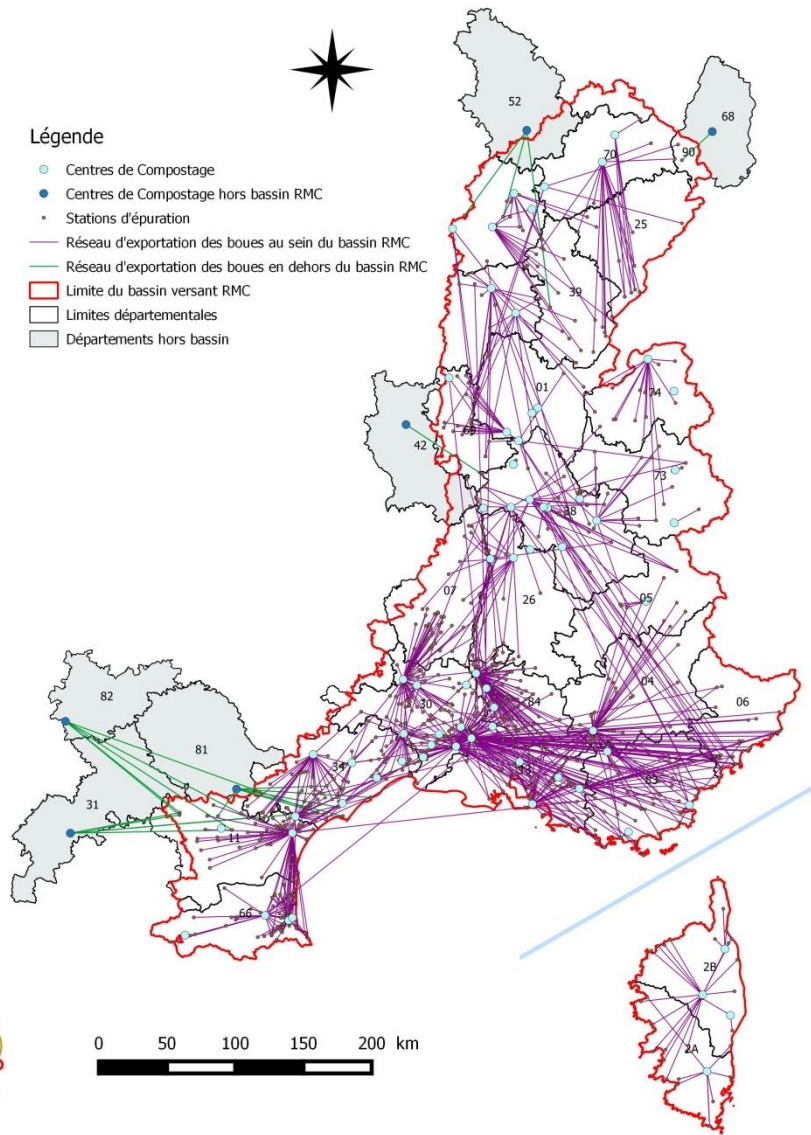
- 98,5% des stations d'épuration ont produit, en continu, des boues de qualité conforme à l'arrêté du 8 janvier 1998.
- 70% des collectivités ont produit, au moins une fois dans l'année, des boues de qualité suffisante en sortie de stations d'épuration pour fabriquer du compost normé, soit d'une qualité 3 à 8 fois supérieures à l'arrêté 1998.
- Tendance nette à la baisse pour la majorité des paramètres excepté le zinc



LES EXPORTATIONS DE BOUES POUR LA FILIERE « COMPOSTAGE »

Un réseau d'exportation important

- 60 % des boues destinées à être compostées ont été acheminées vers un centre de compostage situé à moins de 50 km.
- 16 % des boues destinées à être compostées ont été acheminées vers un centre de compostage situé à plus de 100 km.
- 5 000 000 km aller-retour théoriquement parcourus, soit environ 5 000 tCO2 émis par an.



Légende

Quantités de boues produites envoyées en compostage

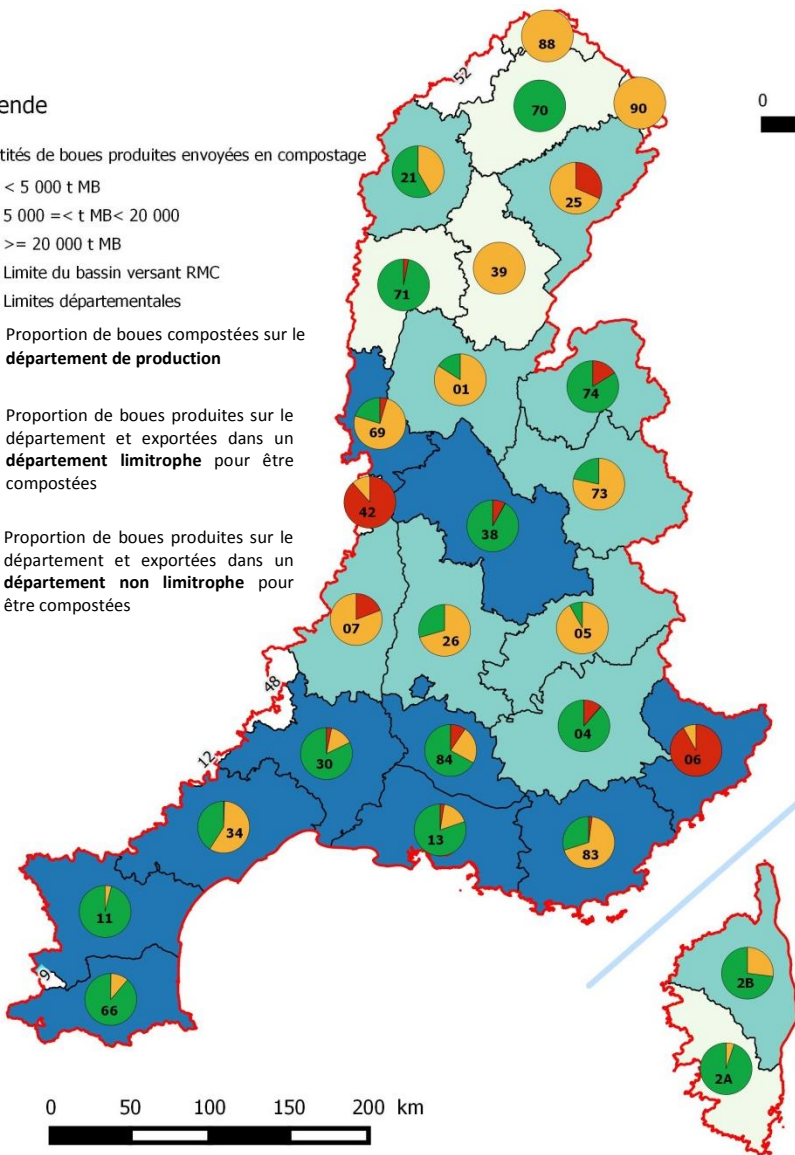
- < 5 000 t MB
- 5 000 =< t MB < 20 000
- >= 20 000 t MB

- Limite du bassin versant RMC
- Limites départementales

Proportion de boues compostées sur le département de production

Proportion de boues produites sur le département et exportées dans un département limitrophe pour être compostées

Proportion de boues produites sur le département et exportées dans un département non limitrophe pour être compostées



Une gestion des boues, variable en fonction des départements

- 60 % des boues urbaines destinées à être compostées ont été traitées sur le département de production.
- 9 % des boues urbaines destinées à être compostées ont été traitées sur un département non limitrophe.

Des efforts fournis payants et encourageants

- Les boues recyclées sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse sont d'une **qualité très satisfaisante et continuent à s'améliorer**. Peu de dépassements des seuils réglementaires ont été observés.
- La **filiale « compost normé » est la destination principale** des boues produites soulignant une qualité supérieure à celle demandée réglementairement.
- Un **retour positif des audits** des plateformes de compostages, engagés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a été noté.

Des axes de progrès

- **Renforcer la connaissance de la part de chacun** dans l'apport des polluants aux réseaux.
- **Renforcer les investigations sur les origines des pollutions récurrentes ou ponctuelles** observées dans les réseaux d'eaux usées (activités industrielles et artisanales raccordées au réseau, eaux usées domestiques, eaux de ruissellement des toitures et de la voirie, canalisations).
- **Renforcer la prospection des sources de cuivre et de zinc**, responsables de la majorité des dépassements observés depuis 2004.
- **Développer des solutions de valorisation de proximité** dans quelques départements qui actuellement exportent une grande quantité de leurs boues

Une politique d'accompagnement à poursuivre

- **Valoriser financièrement** la production de boue d'une qualité supérieure en maintenant un bonus ETM à la prime de performance des stations d'épuration.
- Inciter les collectivités à **réguler les rejets des effluents non domestiques aux réseaux publics** afin de limiter la pollution à la source.

ORIGINE DES DONNEES SUR LA QUALITE DES BOUES URBAINES

Les analyses de boues sont réalisées par les exploitants de station d'épuration dans le cadre de leur autosurveillance. Ces analyses ont été recueillies et transmises à l'agence par les Mission d'Expertise et de Suivi des épandages (boues directement épandues en 2014), ainsi que par les exploitants des centres de compostage de boues (boues reçues et compostées en 2014).

Echantillon de l'étude :

- 1263 stations d'épuration
- 4890 résultats d'analyses, en moyenne, pour chacun des ETM
- 2715 résultats d'analyses des PCB
- 2940 résultats d'analyses, en moyenne, pour chacun des HAP

L'agence remercie les missions d'expertise et de suivi des épandages ainsi que les exploitants de centres de compostage pour leur participation.

En savoir plus sur www.eaurmc.fr/boues

Télécharger le **rapport complet** « Qualité des boues recyclées des stations d'épuration urbaines sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse : évolution de 2000 à 2014 »